

# COMMENT RÉFÉRENCER VOTRE OFFRE DE FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF ?

L'ouverture de la nouvelle application pour gérer le CPF est prévue le 21 novembre 2019. Vous pouvez dès-à-présent créer votre offre de formation éligible au CPF afin que celle-ci soit référencée dessus. Pour vous aider, nous vous rappelons la démarche à suivre ci-dessous. Ainsi, vos formations seront visibles par tous les individus disposant d'un compte personnel de formation.

## LA DÉMARCHE À SUIVRE

1



Rendez-vous sur : <https://mesdemarches.emploi.gouv.fr>

Connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe si vous possédez déjà un compte (il s'agit de l'endroit où vous déposez chaque année votre bilan pédagogique et financier) ou bien créez-vous un compte.

Une fois connecté(e), ajoutez la démarche EDOF sur votre compte. Pour cela vous aurez besoin de la clé d'activation reçue par courrier papier de la part de la Caisse des Dépôts.

2



Connectez-vous à EDOF, l'Espace Des Organismes de Formation : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive>

La connexion à EDOF se fait avec les mêmes identifiant et mot de passe permettant d'accéder au portail « mesdemarches.emploi.gouv.fr ».

3



Validez les CGU (Conditions Générales d'Utilisation). Nous vous conseillons de bien les lire car celles-ci se substituent à vos Conditions Générales de Ventes dans le cadre du CPF géré par la Caisse des Dépôts.

4



Créez votre offre de formation éligible au CPF en suivant les étapes en ligne.

Pour vous aider, nous vous rappelons que le Code répertoire spécifique LEVELTEL est le 2289.

**Code Répertoire Spécifique  
LEVELTEL : 2289**

## POUR RESTER INFORMÉ(E)

Retrouvez toutes les informations pratiques sur : [www.of.moncompteformation.gouv.fr](http://www.of.moncompteformation.gouv.fr)